

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 01/2026

L'an **deux mil vingt-six**

Le **28 du mois de février** Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 19/02/2026**

**PRESENTS** : MECHINEAU Pascal, TOUAT Jean-Claude, LIEGEOIS Daniel, BOUSSARIE Myriam, BOUTELOUP Mireille, CHEMIN Alexandra, GARDILLOU Sophie, HISPIWACK Jean-Michel, JAMAIN Thomas, LAFORGE Françoise, LORENZO Manuel, MUCHERON Laurence

**PROCURATION** : BURBAN Anne-Gaëlle à BOUSSARIE Myriam, NAFTEUX Daniel à LIEGEOIS Daniel

**ABSENTS** : LAGARDE Lionel

**SECRETARE DE SEANCE** : BOUSSARIE Myriam

**Nombre de conseillers** :

En exercice : 15

Présents : 12

Procurations : 2

Votants : 14

**OBJET : DEMANDE SUBVENTION ASSOCIATION**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les courriers de demande de subventions des associations « Resto du cœur », « Le Foyer Rural », « Association des Boules aux nez », « Les races mulassières du Poitou », « France Parkinson » et Les élèves de Terminale professionnelle MCVA du Lycée Alcide Dussolier.

- Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** de verser 50.00 € à l'association des Boules aux nez
- **Accepte** de verser 50.00 € à l'association France Parkinson
- **Accepte** de verser 80.00 € aux élèves de Terminale professionnelle MCVA du Lycée Alcide Dussolier
- **Accepte** de verser 175.00 € au Foyer Rural pour le spectacle de Pâques
  - À 2 voix « contre » et 12 voix « pour » le Conseil Municipal :
- **Accepte** de verser 50.00 € à l'association des Resto du Coeurs
  - À 11 voix « pour » et 3 abstentions le Conseil Municipal :
- **Accepte** de verser 50.00 € à l'association des races mulassières du Poitou

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Du conseil municipal  
Le Maire,  
Pascal MECHINEAU



*Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication*  
Le Maire, Pascal MECHINEAU